

**Siège : Maison Départementale de l'Habitat**

Avenue René Cassin 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU  
05 49 88 31 93 - administration@adil86.com - adil86.com

**Antenne de Châtelleraut :**

57 boulevard Blossac 86100 CHÂTELLERAULT  
05 49 23 50 24

**Directeur :** Antoine DAGONAT  
antoine.dagonat@adil86.com

**Statut, bases légales d'intervention et moyens**

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), sous statut associatif Loi 1901, exerce une mission d'intérêt général. Elle bénéficie d'un agrément délivré par l'État après un avis de l'ANIL. Sa mission d'information répond aux conditions fixées par le Code de la Construction et de l'Habitat (CCH) et son article L. 366-1 qui en définit les missions, notamment comme celle "d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial". Les articles L.232-1 et 2 du Code de l'énergie prévoient la participation des ADIL au Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat. L'équipe est composée de juristes (en droit privé et droit public) et dispose de deux sites (Chasseneuil-du-Poitou et Châtelleraut). Des permanences peuvent, à la demande des communes ou EPCI, être assurées sur l'ensemble du territoire départemental.

**Périmètre d'intervention**

L'ADIL intervient sur l'ensemble du territoire départemental.

**Mission générale d'information**

Au titre de sa mission générale, l'ADIL délivre des informations à caractère juridique, financier et fiscal dans le domaine de l'accès au logement et du maintien dans celui-ci, de l'accession à la propriété, de la location, de l'investissement.

### **Missions spécifiques**

- En qualité de membre du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI), elle est habilitée à procéder à des signalements auprès des services compétents et des maires. L'ADIL accompagne les collectivités sur la Lutte contre l'Habitat Indigne.
- En qualité d'Antenne Départementale de Prévention des Expulsions, elle reçoit les propriétaires bailleurs et les locataires confrontés à une situation d'impayé locatif et de possible expulsion.
- En qualité d'acteur des politiques publiques de l'habitat, l'ADIL accompagne les pouvoirs publics et les collectivités dans l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH), du Plan Local d'Urbanisme (PLU), du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et autres dispositifs, et dans le porté à connaissance.
- Mission "Louez positif" : l'ADIL accompagne Grand Poitiers dans le développement d'une plateforme favorisant le déploiement de l'intermédiation locative sur l'agglomération.